



## Le bulletin municipal

N° 37 : janvier 2023 - une page d'information officielle distribuée par la mairie

### **Ouverture de la mairie**

**Lundi : 8 h - 12 h et vendredi : 8 h - 12 h et 13 h - 16 h**, accueil par le secrétaire

**Dimanche : 10 h - 12 h**, accueil par le maire ou (et) les adjoints sur rendez-vous

Tel : 09 64 37 29 74 - Site internet : <http://mairiest-illpize.fr> email : [contact@mairiest-illpize.fr](mailto:contact@mairiest-illpize.fr)

*Vous pouvez demander rendez-vous avec le maire et/ou les adjoints en dehors de ces horaires*

## Le mot du maire

Chères Illpidiennes, chers Illpidiens,

En dépit des fortes tensions économiques et énergétiques actuelles, nous tenons à vous délivrer un message d'espoir et à vous souhaiter une belle année 2023.

Bien sûr, au niveau communal, nous devons prévoir de réaliser des économies de consommation d'énergie aussi bien en ce qui concerne les bâtiments communaux, qui ne sont plus chauffés qu'à 19°, que pour l'éclairage public. La baisse de la consommation d'énergie avait été, en partie, anticipée puisque l'éclairage public est pourvu, en majorité, d'ampoules led et ne fonctionne pas la nuit. De même, les anciens radiateurs électriques de la mairie ont été remplacés par des appareils basse consommation. Toutefois, il nous reste à réhabiliter certains bâtiments comme la salle Elie Barthomeuf, qui doivent pour devenir moins énergivores.

Même si le contexte économique est défavorable, les investissements indispensables vont se poursuivre en 2023. Ainsi, la rénovation extérieure de l'église Sainte Madeleine, qui a débuté fin 2022, va continuer jusqu'en 2024. Ce projet ambitieux permettra de sauvegarder cet édifice pour les générations futures. Grâce aux subventions de la DRAC, de la Région, du Département et de la Mission Bern, la part prise en charge par la commune sera supportable.

Un autre projet que la commune souhaite mettre en œuvre est l'extension de la guinguette pour laquelle le permis de construire a été obtenu et un dossier a été déposé pour bénéficier de fonds européens. La notification devrait intervenir dans les prochaines semaines. Nous ne manquerons pas de vous en dire plus dans le prochain numéro.



L'adressage complet de la commune, impliquant la dénomination de l'ensemble des voies communales et la numérotation des locaux situés sur ces voies, est en grande partie achevé. Il se finalisera en 2023 avec la pose de panneaux.

Ce projet a pu être mené à bien, à moindre frais, grâce au travail de deux élus qui n'ont pas ménagé leur temps. Je tiens à les remercier tout particulièrement.

La restauration de certains éléments du petit patrimoine, notamment à Cissac et à Chazieux, se concrétisera cette année. Elle a dû être reportée faute d'avoir obtenu en 2022 une aide au titre de la DETR. Celle-ci a de grandes chances d'être attribuée en 2023. Rappelons que ce projet bénéficie aussi d'une aide de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne.

Parmi les autres projets d'investissement, notons, dans un souci de protection des habitations, la réalisation d'une aire de pompage destinée aux sapeurs-pompiers, qui sera située en bordure de rivière à Chantel. Enfin, quelques aménagements sont prévus au cimetière.

En ce qui concerne les habitants de la commune, les seniors n'ont pas été oubliés et des colis de Noël leur ont été distribués comme chaque année à la mi-décembre. Ce sont les bénévoles de la commission d'action sociale (CAS) qui se sont chargés de cette distribution. Ils n'ont eu qu'à se féliciter de l'accueil que leur ont réservé les bénéficiaires.

Il est à noter qu'en 2022, les élus ont organisé des réunions de village où chacun a pu s'exprimer. Plébiscitées par les habitants, celles-ci ont permis de résoudre certains petits soucis du quotidien. Nous souhaitons prolonger cette expérience cette année dans les villages qui n'en ont pas encore bénéficié.

Nous remarquons également que l'immobilier de la commune est toujours aussi prisé : des maisons ont été réhabilitées, d'autres ont changé de propriétaire. Nous adressons à tous les nouveaux arrivants, en résidence principale ou secondaire, nos vœux de bonheur et de réussite.

J'ai aussi une pensée émue pour celles et ceux qui nous ont quittés en 2022 et j'adresse à leur famille ma plus profonde sympathie.

Enfin, bienvenue aux deux bébés qui ont vu le jour en 2022. Tous nos vœux de bonheur aux parents et longue vie à ces angelots !

Je vous souhaite à tous une excellente année 2023, tournée vers un avenir radieux et ouvert aux autres. Avec tout mon dévouement,

Votre maire, Martine Defay

## Dernière ligne droite pour l'adressage

La Base Adresse Locale (BAL) est maintenant terminée, elle sera publiée dans les prochaines semaines. Ce travail a notamment permis de déterminer très exactement les numéros nécessaires et de passer la commande. Dès le printemps 2023, la commune sera donc dotée de plaques de rue et les maisons, de numéros. De couleur rouge et blanche, les plaques en émail, sur fond rouge, seront personnalisées avec la silhouette du château, l'emblème de Saint-Illpize. Chaque plaque portera deux noms, Saint-Illpize pour affirmer l'unité de la commune et le nom du village concerné, pour affirmer sa singularité.

Selon la configuration des lieux, les plaques seront sur poteaux ou bien, apposées sur les maisons. Les propriétaires concernés en seront bien évidemment informés au préalable. Ce travail d'installation de plaques et de numéros sera important et l'aide de bénévoles sera appréciée. Nous ne manquerons pas de vous solliciter le moment venu.

Chaque habitant recevra dans le courant du mois de mars un courrier l'informant de sa nouvelle adresse et de la date de publication de la Base Adresse Locale. Il recevra aussi les références des arrêtés pris par le maire déterminant le modèle de plaque de rue et les modalités de la numérotation. Ce courrier sera déposé dans chaque boîte aux lettres et doublé par mail, le cas échéant. Il appartiendra alors à chacun de faire les démarches nécessaires pour faire connaître sa nouvelle adresse.

A ce sujet, le site officiel [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) permet aux administrés de communiquer gratuitement leurs changements de coordonnées aux principaux organismes publics et privés à partir de la page « changement d'adresse en ligne ». Seront informés par ce biais : le service des cartes grises ; le service des impôts ; les caisses de retraite ; les caisses de sécurité sociale ; les fournisseurs d'énergie ; Pôle emploi et La Poste. En cas de difficultés, n'hésitez pas à vous adresser au B-Bus.



## Plate-forme de broyage de déchets verts : mode d'emploi

Après quelques déboires, l'aménagement de la plate-forme de broyage des déchets verts, située sur le haut de la Loubarde, est terminé ; elle sera opérationnelle dès le 4 mars et, à titre expérimental, accessible un samedi sur deux, de 10 h à 12 h.

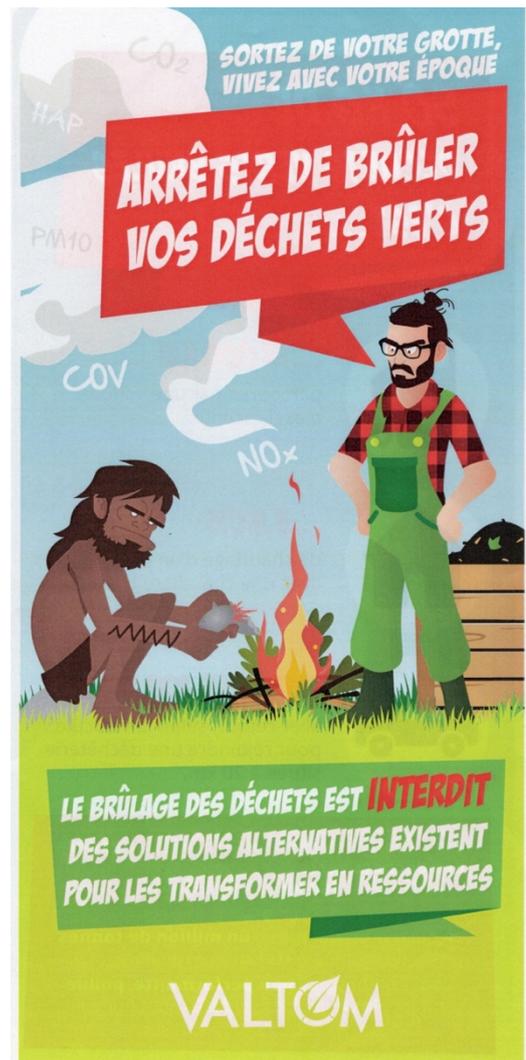
Son utilisation sera gratuite pour les habitants de la commune mais ils devront s'inscrire au préalable en mairie où un badge nominatif leur sera remis.

Ils pourront y apporter les déchets verts suivants : d'une part les tontes de pelouses, d'autre part les tailles de haies, les résidus d'élagage, et les petits branchages, d'un diamètre inférieur à 20 cm. Ces deux catégories de déchets ne devront pas être mélangées.

Le broyage des déchets sera effectué tous les six mois, selon la quantité de déchets entreposés. Les usagers pourront se servir en broyat dans la mesure du stock disponible.

Le règlement complet figure sur le site Interne dans la partie « infos pratiques ».

Ce nouveau service aux habitants témoigne de la volonté de la commune de participer à la préservation de l'environnement. Il évitera aux habitants de faire des kilomètres pour aller à la déchetterie ou de devoir entreposer chez eux des tas disgracieux. Il devrait aussi éviter la tentation qu'ont certains de brûler leurs déchets verts, ce qui est une pratique désormais totalement interdite et passible d'une amende de 450 €. Enfin la récupération du broyat favorise les pratiques de jardinage éco-responsables.



## L'église de Saint-Illpize et ses hôtes suspendus

Comme la plupart des chantiers, celui de la restauration de l'église connaît quelques aléas. Le premier est le délai d'approvisionnement des matériaux. Il est de 6 mois, par exemple, pour les tuiles traditionnelles qui seront utilisées en couverture, ce qui remet en question le planning initialement prévu. Un autre événement est venu remettre en question le phasage des travaux. Laurent Bernard, animateur Natura 2000 au SMAT, nous l'explique :

« L'église de Saint-Illpize est située dans un environnement préservé, utilisé par de nombreuses espèces de chauves-souris pour se nourrir et élever leurs petits. Certaines d'entre elles fréquentent les combles de l'église en été, dont une en particulier : le grand rhinolophe. Il est caractérisé par son nez en forme de fer à cheval et par sa position suspendue la tête en bas. Il se nourrit de nombreux insectes le long des haies et des milieux arborés.

Des photos prouvent la reproduction de cette espèce dans les combles de l'église, depuis au moins 2007. Les effectifs sont variables d'une année à l'autre, mais les combles sont toujours utilisés et depuis longtemps et par un nombre important d'individus, comme en atteste l'important tas de guano (excrément de chauve-souris) récemment nettoyé par des associations locales de protection de l'environnement.



L'église fait actuellement l'objet de travaux de restauration de ses façades et de sa toiture. Le chantier sur la toiture risque de déranger les grands rhinolophes au moment où l'espèce y sera la plus sensible, durant la période de mise-bas et d'élevage des jeunes (juin à août). Cette espèce est protégée par la loi, son dérangement intentionnel est donc interdit. Toutes les chauves-souris françaises ont ce même statut de protection, afin de préserver les individus ou leurs habitats de la destruction. Ce statut permet de limiter la forte diminution des populations de ces espèces, qui sont des sentinelles de la qualité de notre environnement ».

Cet impératif de protection des chauves-souris a donc conduit à décider de la suspension des travaux en été. Si ce choix a pour effet de prolonger les travaux

sur l'année 2024, il permettra aussi de rouvrir l'église à la visite l'été prochain, faisant le bonheur des nombreux visiteurs du site castral, et d'y célébrer des cérémonies. (Photo : Sylvie Augustin)

## Brèves

**Cérémonie de vœux du maire :** elle aura lieu le dimanche 15 janvier à 15 h, à la salle Elie Barthomeuf. Ce moment convivial auquel tous les habitants sont invités est aussi l'occasion de faire la connaissance des nouveaux arrivants. Nous comptons sur la présence du plus grand nombre.

**Autres dates à noter dans votre agenda :** la benne à encombrants sera installée sur le parking de la salle Elie Barthomeuf du jeudi 9 au mardi 14 février, et du jeudi 13 au mardi 18 juillet.

**Information concernant le cimetière :** tous les travaux seront interdits de février à juin, pour cause de mise en herbe des allées.

**Prix du ticket cantine :** il est de 3,50 € et non de 3 €, comme indiqué dans le dernier bulletin.

## Carnet rose

Déjà parents d'un petit Louis, âgé de 3 ans, Rémy Tivayrat et Laure Auriol habitant à Cissac ont eu la joie de voir naître le 3 décembre une petite fille, à laquelle ils ont donné le joli prénom de Rosalya. Nous adressons toutes nos félicitations aux parents et souhaitons beaucoup de bonheur à la plus jeune habitante de la commune

## Carnet noir

L'église de Villeneuve d'Allier était trop petite pour accueillir les nombreux habitants des deux rives, venus entourer la famille et rendre un dernier hommage à Ginette Servant, malheureusement décédée le 12 novembre après avoir lutté pendant des années contre la maladie. D'une gentillesse extrême et d'une grande discrétion, Ginette était unanimement appréciée par tous ceux qui l'ont côtoyée, notamment lorsqu'elle travaillait comme cantinière à l'école de Villeneuve/Saint-Ilpize. Nous adressons toute notre sympathie à François, son époux, à Bénédicte et Frédéric, ses enfants, à leurs conjoints et à toute la famille.

